



La Pastorale de la santé est organisée en trois pôles :

- **l'Aumônerie des Hôpitaux**
- **le SEM** : Domicile/Ephapd
- **la PPH** : Handicaps

Un projet d'Aumônerie Mobile du Domicile (AMD) est en cours de construction.

Ces trois pôles travaillent ensemble au sein de l'équipe diocésaine de la santé et sont en lien avec l'Archevêque notamment par l'intermédiaire du vicaire général référent.

La Pastorale de la Santé **témoigne de la tendresse de Dieu** auprès des personnes malades, âgées ou handicapées mais aussi auprès de leurs proches, des aidants, du personnel soignant ou éducatif à domicile ou dans les établissements de santé ou médico-sociaux.

La Pastorale de la Santé est un service d'Église avec **une mission d'écoute, de présence fraternelle ou d'animation de groupes**. Elle s'adresse à des personnes isolées de par leur âge, leur état de santé ou leur situation de handicap. La Pastorale de la Santé s'implique dans les questions éthiques et participe aux actions de la société civile dans les actions de la santé.

La Pastorale de la Santé **veille à la formation de toutes les personnes salariées ou bénévoles au service de cette pastorale**. Elle propose des temps de réflexions et de ressourcement. Elle est aussi force de propositions lors des différents événements comme le dimanche de la santé ou les journées diocésaines de la santé.

L'équipe diocésaine est composée d'un délégué diocésain à la santé qui est l'interlocuteur de l'Archevêque par l'intermédiaire du vicaire général référent, d'un responsable de chacun des pôles, et d'un médecin qui porte les questions éthiques, bioéthiques et médicales.

Son objectif est d'assurer une coordination entre les différents pôles avec leurs spécificités et le projet commun d'être à l'écoute et d'apporter le témoignage fraternel de l'amour de Dieu pour tous auprès des personnes âgées, malades ou en situation de handicap.

Organigramme

Aumôneries d'hôpitaux : accompagnement de personnes signalées catholiques par le patient lui-même, l'équipe soignante ou les familles, dans les établissements hospitaliers publics et privés. Les Aumôneries d'Hôpitaux sont présentes dans les différents hôpitaux du diocèse.

L'aumônerie offre aussi une pastorale sacramentelle.

SEM : Le SEM se compose de visiteurs de personnes malades, âgées, handicapées envoyés par la communauté de paroisses pour visiter les personnes dans les EHPAD ou à domicile.

Le service diocésain, par l'intermédiaire des coordinatrices du SEM implantées dans les zones pastorales, propose un accompagnement et des formations pour les visiteurs (formations initiale, continues, journées de rencontre diocésaines)

Pastorale des Personnes Handicapées (PPH) :

Promouvoir le respect de la personne dans toutes ses dimensions, sa famille, ses proches, ses aidants naturels et professionnels et tout particulièrement dans sa spiritualité.

- Expérimenter la rencontre personnelle de celui qui est différent nous enrichit humainement et spirituellement
 - Favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans la société et dans l'Eglise
 - Soutenir et accompagner les communautés chrétiennes dans l'accueil des personnes en situation de handicap
 - Rassembler dans de nouveaux lieux de rencontre, ensemble, personnes handicapées, famille, amis, et tous ceux qui ont le désir de découvrir la différence
 - Appeler des animateurs pour assurer des rencontres chrétiennes et des célébrations dans les lieux de vie des personnes handicapées
 - Sensibiliser les équipes éducatives des établissements à l'importance de l'accessibilité à la vie de foi
 - Accompagner des animateurs spirituels dans les réseaux et dans des rencontres de formation.
- La Pastorale des Personnes Handicapées est composée
 - d'un aumônier
 - d'une personne pour le handicap lourd, (polyhandicap, autisme)
 - d'une personne pour le handicap mental léger et les troubles du comportement
 - d'une responsable pour les personnes sourdes et les déficients auditifs
 - d'une responsable pour les personnes atteintes de cécité et de déficience visuelle

Aumônerie du domicile :

De plus en plus de patients sont soignés et maintenus à domicile, même dans le cas de pathologies graves. On s'efforce également de maintenir les personnes âgées chez elles le plus longtemps possible. Pour certains, la maladie est l'occasion d'amorcer ou d'approfondir un cheminement spirituel. L'Aumônerie Mobile du Domicile répond au besoin d'un accompagnement ecclésial de personnes malades, âgées, handicapées, pratiquants ou non, jeunes ou âgées, à leur domicile. Dans ce but, l'Aumônerie Mobile du Domicile coordonne, crée du lien entre les aumôneries d'hôpitaux, le SEM, les curés de paroisses et la PPH. Elle forme des personnes pour un accompagnement pastoral à domicile. L'AMD devra être en lien avec les différentes structures du soin à domicile (HAD, APA, etc....). Elle est en cours de construction.

Documents édités par le service :

- Des maux pour des maux : présentation du SEM
- Passionnément Vivants : présentation de la PPH

Livrets édités par le SEM

- Visiter la personne malade
- Porter la communion
- Le sacrement des malades
- Recueil de prières

Ces documents sont disponibles au Secrétariat de la Pastorale Santé

Contact : Secrétariat de la Pastorale Santé : 27 rue des juifs – 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 29 94 – pastosante.alsace@diocese-alsace.fr Site internet : Diocèse alsace